



REPRÉSENTANT FISCAL

Etablissement agréé
par la D.G.F.I.P.



Désignation du Représentant Fiscal Accrédité

Je, soussignée : Madame Deborah GARNETT
domiciliée 8 Awatea Terrace, Lynmore--ROTURUA 3040 Nouvelle-Zélande
Représentée par :

Désignons Accréditéco, dont le siège social est situé au 9 rue du Bouloi, 75001 PARIS (SA au Capital de 4.482.500 €, RCS Paris B 420 759 201), comme représentant fiscal accrédité à l'occasion de la vente de :
Une maison à usage d'habitation située dans les Hautes-Pyrénées, Juncalas, Impasse Monseigneur Laurence cadastrée Section A n°0621 pour 3a 78ca

A (nom des acquéreurs) : Monsieur et Madame Ludovic de la TOUSCHE
Au prix de : 175 000,00 €
Frais de vente/Honoraires représentation fiscale : 17 000 € / 900,00 €
Notaire du vendeur : Maître Delphine MARTY
Notaire de l'acquéreur : Maître Marcel RIBETON
Date d'acquisition : 28/03/2019
Prix d'acquisition : 161 000 €

Conditions particulières

Nous certifions remplir toutes les conditions nécessaires pour bénéficier des abattements, des exonérations, de la déduction des travaux et intérêts d'emprunt visés ci-dessus. Nous précisons ne prétendre au bénéfice d'aucun abattement, exonération ou déduction autres que ceux visés dans la présente. Nous certifions également que le prix d'achat et les dépenses/investissements réalisés sur le bien immobilier n'ont jamais fait l'objet de déduction au titre de nos revenus.

Nous nous engageons à payer à Accréditéco le montant de ses honoraires, soit 900,00 €. Nous donnons ordre irrévocable au Notaire dépositaire des fonds de prélever immédiatement sur le produit de la vente ces sommes et le montant de l'impôt calculé selon la déclaration établie par Accréditéco sur la base du projet d'acte et des pièces communiquées.

Conditions générales

Nous nous engageons à informer sincèrement Accréditéco sur les conditions de la vente et à lui communiquer sans inexactitudes ni omissions, toutes les informations, documents et instructions nécessaires pour calculer les impositions dont Accréditéco assure la garantie du paiement.

Nous nous engageons à indemniser Accréditéco si des informations inexactes ou des manœuvres frauduleuses pour éviter le paiement de l'impôt lui causaient un préjudice.

Nous reconnaissons avoir été informés qu'Accréditéco ou BNP PARIBAS ont mandat exprès de régler toute imposition supplémentaire, pénalités et intérêts et tous accessoires mis à notre charge par le Trésor Public préalablement à tout recours ou contentieux. Nous donnons pouvoir à Accréditéco d'une part, d'engager et poursuivre tout contentieux nécessaire à la défense de nos intérêts, mais sans qu'aucune obligation d'agir en cette matière ne lui incombe et sans aucune contestation possible de notre part et d'autre part, d'encaisser pour notre compte le montant de tout dégrèvement.

En outre, en cas d'obtention d'un dégrèvement, nous reconnaissons et acceptons qu'Accréditéco prélève le montant des frais et honoraires supplémentaires sur les sommes obtenues dont le solde nous reviendra après prescription et apurement du dossier.

En tout état de cause, nous nous engageons à rembourser à Accréditéco la totalité des impôts et taxes de toutes natures qu'Accréditéco acquitterait pour notre compte en sa qualité de garant, au moyen de ses deniers personnels, ceci en principal, intérêts ou pénalités ainsi que tous frais et dépenses accessoires engagés pour la défense de notre dossier.

Nous reconnaissons qu'Accréditéco ne nous représente pas et n'est aucunement responsable à l'égard de toutes impositions autres que celles garanties par sa qualité de représentant fiscal accrédité au sens de l'art. 244 bis A ou 244 bis B du Code Général des Impôts.

Nous reconnaissons que la BNP PARIBAS et Accréditéco n'ont aucune obligation d'apprécier le bien-fondé des demandes formulées par les Services fiscaux et en conséquence nous nous interdisons de leur reprocher tous paiements exécutés en faveur du Trésor Public français.

La signature par Accréditéco des déclarations de plus-values du soussigné vaudra acceptation du présent mandat que nous nous interdisons de dénoncer avant complète prescription et extinction du dossier. Fait en deux exemplaires (un à retourner à Accréditéco et un pour les vendeurs)

à Roturua, Nouvelle-Zélande le 7/10/21

(Signature et mention " lu et approuvé, bon pour accord")

Deborah Twistow

Lu et approuvé,
Bon pour accord.

7-9, rue du Bouloi
75001 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 44 12 50
Fax : +33 (0)1 42 44 12 51
accréditeco@accréditeco.fr
www.accréditeco.fr

S.A. au capital de 4.702.500 €
R.C.S. PARIS B420 759 201